

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DES HAUTES ALPES

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL

SIVOM LA GRAVE VILLAR D'ARENE

---  
Séance du 3 mai 2023

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Syndical	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
6	6	6

Date de la convocation
19 avril 2023

Date d'affichage
19 avril 2023

Objet de la Délibération
--------------------------

Judo 2023/2024

N°16.2023

L'an deux mil vingt-trois, et le trois mai à 18h30, le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions sous la présidence de M. Olivier FONS.

**Présents :** Olivier FONS, Jean-Pierre PIC, Stéphane FERRIER, David LE GUEN, Michel GONNET, Alain FAUST

**Secrétaire de séance :** Michel GONNET

\*

Monsieur le Président souhaite reconduire le judo pour l'année scolaire 2023/2024.

Il propose le tarif suivant et le règlement annexé à la présente délibération :

- JUDO : 60€ le trimestre / 1h30 par jour

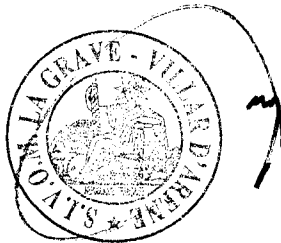
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- décide d'appliquer ce tarif et le règlement annexé à la délibération,

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits

Le Président,  
Olivier FONS

Nombre de voix pour : 6  
Nombre de voix contre : 0



Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en Préfecture

--

et publication ou notification

AR Prefecture

005-240500264-20230503-16\_2023-DE  
Reçu le 09/05/2023